



## Extrait du registre aux délibérations du conseil communal de Feulen

---

### Séance publique du 8 juin 2011

Date de l'annonce publique de la séance: 1<sup>er</sup> juin 2011

Date de la convocation des conseillers: 1<sup>er</sup> juin 2011

Présents: F. Etgen, bourgmestre ; V. Reinartz-Krack et F. Mergen, échevins ;  
C. Banz, T. Bindels-Braun, J. Funck, A. Hansen, A. Kuffer-Hoffmann, G. Schank,  
conseillers ;  
M.J. Schank-Reuter, secrétaire communale.

Excusé: ./.

Point de l'ordre du jour: 06 c)

**Objet: Fixation d'un tarif pour un emplacement aux foires, marchés et kermesses**

Le conseil communal,

Attendu que le conseil communal est appelé à se prononcer sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins tendant à fixer un tarif pour la location d'un emplacement aux foires, marchés et kermesses ;

Considérant que ce tarif est destiné à rémunérer un service rendu par la commune et servant à couvrir les frais résultant de l'utilisation de ce service par les particuliers ;

Vu l'article 106, 7° de la loi communale du 13 décembre 1988 ;

Décidé avec toutes les voix

- a) de fixer le tarif pour la location d'un emplacement aux foires, marchés et kermesses à 50 euros ;
- b) de soumettre la présente délibération à l'approbation de l'autorité supérieure.

Ainsi décidé en séance, date que dessus.

- suivent les signatures -

---

Pour expédition conforme,  
Feulen, le 21 juillet 2011

Le bourgmestre,

la secrétaire,

# Certificat de publication

---

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Feulen certifie que

la délibération du 8 juin 2011, par laquelle le conseil communal a fixé un tarif pour un emplacement aux foires, marchés et kermesses,

approuvée par Monsieur le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région le 11 août 2011, réf. 4.0042 (30981),

a été publiée et affichée à partir du 23 août 2011.

Feulen, le 24 août 2011

Le collège des bourgmestre et échevins,

le bourgmestre,

la secrétaire,

